



VITAL'ACT-3S / VEHIS

INFORMATION

Evolutions réglementaires

29 mars 2018

Chers partenaires / utilisateurs,

Ingenico Healthcare/e-ID informe ses clients, partenaires et utilisateurs d'une série d'évolutions réglementaires dont certaines sont applicables immédiatement.

Afin de bénéficier de toutes les évolutions déjà intégrées, Ingenico recommande à ses utilisateurs de mettre à jour leur TLA aux dernières versions homologuées :

- **VEHIS** : **v3.37** (pour le référentiel 3.30) / **v4.14** (pour le référentiel 4.10)
- **VITAL'ACT-3S** : **v3.37** (pour le référentiel 3.30) / **v4.18** (pour le référentiel 4.10).

Les évolutions réglementaires listées ci-dessous bénéficient de procédures manuelles et d'outils d'accompagnement permettant de garantir la continuité de facturation :

- **FR144V2** : Cette évolution réglementaire est destinée à tous les prescripteurs et correspond à la modification des contextes de facturation des nouvelles majorations d'urgence. Cette évolution est applicable immédiatement.
- **FR145** : Cette évolution réglementaire est destinée aux médecins de secteur 1 DP et 2, et correspond à l'ouverture de certains actes. Cette évolution est applicable au 1^{er} avril 2018.
- **FR157** : Cette évolution réglementaire est destinée aux psychiatres et correspond à l'ajout d'une spécialité (75 Psychiatre Enfant et Ado) pour les actes CNP et VNP. Cette évolution est applicable immédiatement.
- **FR158** : Cette évolution réglementaire est destinée aux orthophonistes et correspond à la modification des maximales du coefficient (de 30 à 36). Cette évolution est applicable au 1^{er} avril 2018.
- **FR159** : Cette évolution réglementaire est destinée à tous les professionnels de santé et correspond à une correction apportée sur la table 2bis pour l'OPTAM-CO. Cette évolution est applicable immédiatement.

Ingenico Healthcare/e-ID invite les professionnels de santé concernés à prendre connaissance de ces outils d'accompagnement relatifs aux fiches réglementaires listées précédemment via le réseau de distribution ou de les consulter directement sur notre site Internet <https://healthcare-eid.ingenico.com> dans la rubrique « Support / Pour les professionnels de santé ».

Les évolutions réglementaires listées ci-dessous sont applicables immédiatement. Elles ne bénéficient pas de procédures manuelles, mais n'impactent pas la continuité de facturation. Ainsi, nous recommandons aux professionnels de santé concernés de ne pas changer leurs habitudes de facturation pour les cas suivants :

- **FR153V2** : Cette évolution réglementaire est destinée à tous les prescripteurs et correspond à la mise en place d'actes complexes additionnels (appelés « codes réservés PS »). En attendant l'intégration de cette évolution dans une prochaine version logicielle, nous invitons les prescripteurs à continuer d'utiliser les actes complexes déjà intégrés (il s'agit des « codes prestation » CCE, CCX, MCX ou MTX correspondants).
- **FR154V2** : Cette évolution réglementaire est destinée aux orthoptistes et correspond à la modification de la position dans la FSE de l'acte FOT qui doit être positionné après les indemnités de déplacement. En attendant l'intégration de cette évolution, nous invitons les orthoptistes concernés à ne pas changer la manière de facturer l'acte FOT.
- **Avenant 13** : Cette évolution réglementaire (uniquement applicable aux TLA sur référentiel 4.x) est destinée aux prescripteurs et correspond au support de la facturation multi-contextes et de l'intégration de la version 50 de la base CCAM. En attendant l'intégration de cette évolution, nous recommandons aux prescripteurs concernés de se conformer à la fiche mémo de l'Assurance Maladie « Convention médicale 2016 – CCAM : ce qui change au 1^{er} janvier 2018 ». Pour en savoir plus sur l'Avenant 13, une fiche explicative est également consultable sur notre site Internet.

Toutes les évolutions réglementaires mentionnées dans cette note d'information seront intégrées dans les prochaines versions de nos TLA :

- Disponibles fin juin 2018, pour **VEHIS**.
- Disponibles en septembre 2018, pour **VITAL'ACT-3S**.

En vous remerciant de votre confiance.

L'équipe Support Client
Ingenico Healthcare/e-ID

